

Le 25 mars 2025

MOBILITÉ LA PRIME 2025 À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Mise en place en 2021, le succès de la prime à l'achat de vélos à assistance électrique ne se dément pas. En 2024, elle a permis la participation au financement de 285 vélos à assistance électrique.

LES MODALITÉS DE LA PRIME 2025

La prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique est reconduite avec :

- un budget de **40 000 €**,
- La prime est accordée **par ordre d'arrivée**. Une enveloppe est réservée pour les personnes ayant un revenu fiscal inférieur à 14 089 €,
- le montant de la prime accordée par Saint-Lô Agglo est de **maximum 20 % du montant TTC** du prix d'achat du vélo à hauteur **maximum de 200 €** pour un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € ou de maximum 100 € pour un revenu supérieur à 14 089 €.

Conditions pour en bénéficier

- ✓ Le bénéficiaire doit résider sur le territoire de l'Agglo.
- ✓ L'acquisition doit se faire chez un revendeur du territoire.
- ✓ Une seule prime par bénéficiaire.
- ✓ La valeur du vélo à assistance électrique doit être inférieure à 3 000€ TTC.

Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à conserver le vélo au moins 3 ans à la date de la facturation.

Spécificités

Pour l'achat d'un vélo cargo ou d'un vélo adapté à une situation de handicap

La prime peut également être sollicitée pour l'achat d'un vélo cargo ou d'un vélo adapté à une situation de handicap même s'il ne bénéficie pas d'assistance électrique. Ils peuvent être achetés en dehors du territoire, neuf ou d'occasion chez un commerçant revendeur, leur valeur peut dépasser 3 000€ TTC.

Pour l'accès à la mobilité douce des personnes en fauteuil roulant

Les équipements pour adapter un fauteuil roulant en cycle sont également éligibles à la prime sur présentation d'un justificatif de situation.

Le montant maximal de la prime pour l'achat d'un vélo cargo, d'un vélo adapté à une situation de handicap ou d'équipement pour équiper un fauteuil roulant en cycle est de 400€ dans la limite de 20% du prix d'achat TTC.

Modalités pour bénéficier de la prime vélo à assistance électrique

Les dossiers de demande d'aide sont à retirer :

- sur le site de l'agglo – saint-lo-agglo.fr,
- dans les 61 mairies du territoire,
- au siège de l'Agglo – 70 rue du Neufbourg – Saint-Lô.

Ils sont, une fois complétés, à déposer :

- sur le site de l'Agglo saint-lo-agglo.fr sur l'espace « Mes démarches en lignes » ,
- par courrier à Saint-Lô Agglo – Service Transports et Mobilités – 70 rue du Neufbourg



CONTACT PRESSE SAINT-LÔ AGGLO

Corinne Descours – [06 82 05 23 51](tel:0682052351) / [02 14 16 30 22](tel:0214163022)

corinne.descours@saint-lo-agglo.fr

Espace presse/ saint-lo-agglo.fr

